



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipements

Question écrite n° 13511

Texte de la question

M Dominique Dupilet appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la nécessité d'assurer lors de l'électrification de la ligne Amiens-Boulogne-sur-Mer, prévue d'ici à la mise en service du lien fixe transmanche et du TGV Nord, l'électrification simultanée des réseaux desservant les zones industrielles et les installations portuaires de Boulogne-sur-Mer. Il semblerait pour le moins paradoxal de supprimer la rupture de charge qui affecte actuellement la ligne Paris-Boulogne-sur-Mer en gare d'Amiens pour en créer une nouvelle à l'arrivée à Boulogne-sur-Mer. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions de la SNCF sur ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'est pas prévu actuellement d'électrifier la ligne ferroviaire Amiens - Boulogne-sur-Mer. Les liaisons Paris - Boulogne-sur-Mer via Amiens nécessitent une rupture de charge à Amiens. La mise en service de la ligne nouvelle à grande vitesse du TGV- Nord permettra d'améliorer sensiblement l'offre ferroviaire de Boulogne-sur-Mer. Ainsi, les voyageurs effectuant la liaison Boulogne - Paris pourront, soit emprunter la ligne nouvelle via Frethun et Lille (2 h 05 en meilleur temps de parcours), soit utiliser le parcours actuel via Amiens (2 h 15 en meilleur temps de parcours). Par ailleurs, l'offre ferroviaire de Boulogne-sur-Mer à destination de Londres, d'une part, de Bruxelles et au-delà, d'autre part, sera considérablement améliorée, dès que le tunnel sous la Manche aura été mis en service et que nos partenaires belges, neerlandais et allemands auront concrétisé le projet de train à grande vitesse nord européen sur leur territoire.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13511

Rubrique : Sncf

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2393